

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de FAYENCE**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DCM/2012-05-060

**SEANCE DU 02 MAI 2012**

*NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 27*

**Conseillers présents : 16**

**Conseillers absents : 11**

**Procurations : 8**

**Suffrages exprimés : 24**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE ET LE DEUX MAI  
A DIX-HUIT HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

**ETAIENT PRESENTS : MM. – JL. FABRE - M. CHRISTINE - J. NAIN - B. HENRY - J. SAGNARD - D. ADER - R. BONINO - A. MAMAN - B. TEULIERE - C. VERLAGUET - M. BRUN (à partir de la question n° 20) - A. BEUGIN (à partir de la question n° 20) - C. CANALES - S. VILLAFANE - S. ROBCIS - R. ABT - A. GRIMAUULT - M. COULOMB -**

**ABSENTS EXCUSES : V. STALENQ (Procuration à D. ADER) - P. FENOCCHIO (Procuration à A.MAMAN)- P. LABLANCHE (Procuration à JL. FABRE)- A. CARRO (Procuration à J.NAIN) - JL. HURSAINT (Procuration à B. HENRY) - D. CARRERE - M. BRUN (de la question n° 1 à n° 19 inclus) - A. BEUGIN (de la question n° 1 à n° 19 inclus) - C. DAVID (Procuration à J. SAGNARD) - L. DUVAL (Procuration à S. ROBCIS) - M. LEBRUN (Procuration à R.ABT) -**

**SECRETAIRE DE SEANCE : A. MAMAN**

**5. DROITS DE PLACE DES MARCHES HEBDOMADAIRES ET  
DES MARCHES AMBULANTS AU 01/06/2012**

Madame Monique CHRISTINE, Maire-Adjoint, informe qu'en collaboration avec la Police Municipale chargée d'installer chaque mardi, jeudi et samedi matin les étals des différents marchands sur la place de l'église, la terrasse de l'Espace Culturel et la place Léon Roux, elle a étudié la tarification des droits de place en cours. Considérant les difficultés économiques qui sont toujours d'actualité, elle propose de maintenir les droits de place des marchés hebdomadaires et des marchés ambulants au niveau de ceux adoptés en 2011.

La commission Economie du 13 avril 2012 a validé cette proposition pour prendre EFFET au 1er juin 2012.

✓ **MARCHES HEBDOMADAIRES :**

**Titulaires :**

- ⇒ ETE (du 01/04 au 30/09) : 1,00 € le mètre linéaire (voitures comprises) par marché
- ⇒ HIVER (du 01/10 au 31/03) : 0,80 € le mètre linéaire (voitures comprises) par marché

**Non titulaires :**

- ⇒ ETE (du 01/04 au 30/09) : 1,50 € le mètre linéaire (voitures comprises) par marché
- ⇒ HIVER (du 01/10 au 31/03) : 0,80 € le mètre linéaire (voitures comprises) par marché

✓ **MARCHES AMBULANTS :**

QUELLE QUE SOIT LA SAISON : 1,50 € le mètre linéaire (voitures et remorques comprises) par marché

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

**Le Maire,**

**Jean-Luc FABRE**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*